



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



AMBIENTE

DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS DU MAQUIS

P5 À 7

Photo Manon Perelli

1,75€



E-SPORT

**LE SCB DANS
LES QUARTIERS SUD
DE BASTIA
P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

BRÈVES P8

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17

DA QUI È QUALLÀ P20 • CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

NE RIGOLE PAS =
S'ILS NE ME PRENNENT
PAS AU SÉRIEUX AVEC ÇA,
ON EST MORTS.



AMBIENTE

DÉCOUVRIR LES TRÉSORS CACHÉS
DU MAQUIS

P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

E-SPORT **LE SCB DANS LES QUARTIERS SUD DE BASTIA**

DA QUI È QUALLÀ

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A Corsica chì vinci

A duminicata scorsa hè stata una di i più belli dipoi un pezzu pà i raprisintanti di a Corsica inde i duminii di a cultura è di u sport. È ùn ci emi micca da privà di stu piacè di mughjà a nostra cuntintezza davanti à dui parfurmenzi trimendi. Prima, a musica corsa hè stata à l'unori à u nivellu internaziunali, cù a vittoria vennari di a cantarina Doria Ousset à u cuncorsu Liet International. Una cumpetizioni chì hè l'equivalenti di l'Eurovisioni pà i lingu minuritarii. L'edizioni 2022, chì hè stata urganizata à u Danimarca, hà vistu una mansa d'artisti cullà nant'à a scena pà difenda a so lingua. Doria avia sceltu Roma, canzona scritta da Paul Turchi Duriani è cumposta da Jean Alexandre Oliva. Un'uchjata à sti Corsi numarosi chì stavani in a cità eterna à u 16^u seculu, in u quartieru di u Trastevere è un umaghju à chì omu hà chjamatu a guardia corsa papali. Cù una squadra di musicanti putenti, Doria Ousset hà fattu una pristazioni più cà rimarcata, impastata d'emuzioni. Hè a siconda volta chì a Corsica vinci stu cuncorsu, 14 anni dopu à un prima successu, quillu di Jacques Culioli cù a so canzona oramai più cà famosa Hosanna in excelsis. Infini, sabbatu, in Aiacciu, hè u ballò chì hà fattu trimà i nostri cori. Cù a so vittoria contr'à u campioni di Liga 2 Tolosa in Timizzolu, l'ACA ritrova a Liga 1, 8 anni dopu avella lasciata. Una cunsecrazioni com'è una ricumpensa d'una staghjoni fantastica, cù una cullata à u pianu supranu micca privera è a difesa a più bona di a storia di siconda divisioni ind'a so formula attuali. Un gruppu bianch'è rossu cù valori umani veri chì ani parmissu di rializà l'impossibili, malgradu u dodicesimu bughjettu di u campionatu. Sò millai è millai d'Aiaccini, prisenti à u stadiu, chì sò andati à fà festa in cità sabbatu à sera fin'è tardi eppo dumenica dopu meziornu par unurà sta squadra chì raprisintarà a staghjoni chì veni a Corsica inde l'elita di u ballò francesi. In 20 anni, hè a terza volta chì l'ACA colla in Liga 1. Ùn vi pari nulla à voi?! In tutti i casi, faci prò pà sti tempi scuri di ritruvà appena di gioia è di fiertà grazia à i nostri artisti è spurtivi. Iè, a nostra isula ùn vinci micca solu i ghjorni d'alizzioni! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Emmanuel Macron l'avait pourtant dit en 2018, à Ajaccio: il est des choses qui non seulement ne se justifient pas mais ne se plaignent pas. A fortiori lorsqu'elles ont déjà été jugées et qu'une condamnation est tombée. Pourtant, Stanislas Guerini a voulu tenter la cascade, sans doute encouragé (ou induit en erreur?) par le récent changement de nom du mouvement politique dont il est le délégué général. Après tout, la Renaissance, c'est un peu «on efface tout et on recommence». Alors pourquoi ne pas s'essayer à refaire une virginité judiciaire à un proche, en s'asseyant au passage sur la «grande cause du quinquennat»? Ou plutôt des quinquennats, puisque le candidat Macron de 2022 avait annoncé vouloir reconduire son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et notamment intensifier la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Mais peut-être peut-on considérer que le quinquennat ne commencera véritablement qu'après les élections législatives? Toujours est-il que le 18 mai au matin, sur les ondes de France info, Stanislas Guerini ne semblait pas voir où pouvait être le problème à accorder l'investiture de son parti à un homme définitivement condamné pour violences conjugales, en l'occurrence Jérôme Peyrat, candidat dans la 4^e circonscription de Dordogne. Où la députée sortante, soutien d'Emmanuel Macron depuis 2016, a été lâchée sans égard. «Toujours royal avec les dames», comme aurait dit Audiard. Tout en se défendant de vouloir «donner l'impression qu'on pourrait empêcher la libération de la parole des femmes» ou même «empêcher la judiciarisation des affaires quand il y a des violences intra-conjugales», Stanislas Guerini n'en a pas moins chargé la victime, minimisé les faits jugés et sanctionnés en les ramenant à «une dispute» avant de lancer, à propos de Jérôme Peyrat «il se soumettra au jugement des électeurs (...) c'est un honnête homme, je ne le crois pas capable de violences sur les femmes». Une défense qui loin d'émouvoir le jury populaire, dans la rue, au volant de sa voiture ou sur les réseaux sociaux, a provoqué un véritable tollé. D'ordinaire, les «gens qui ne sont rien» aboient, et la caravane passe. Mais pas cette fois, pas à quelques semaines d'une élection qui s'annonce très disputée. Quelques heures plus tard, Jérôme Peyrat retirait sa candidature et Stanislas Guerini se fendait d'un tweet de contrition. Ne reste plus à l'actuelle majorité présidentielle qu'à trouver un autre candidat. Une volontaire? ■ PMP

franceinfo @franceinfo · 10h
Candidat LREM condamné pour violences conjugales en Dordogne: "Il se soumettra au jugement des électeurs. C'est un honnête homme, je ne crois pas qu'il soit capable de violences sur les femmes", déclare Stanislas Guerini

Collab blues @Collabblues · 3h
En réponse à @franceinfo
Alors, mec, je t'explique, il a été condamné définitivement pour ça. Donc, si, il est capable de violences sur une femme. Donc, il dégage, comme Taha Bouhaf, les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Clémentine Autain @Clem_Autain · 8h
Et personne ne s'insurge ???
Où sont @Enthoven_R, @SophiaAram et consorts? La justice a pourtant condamné Jérôme Peyrat, cet "honnête homme", pour violences conjugales, son ex-femme ayant eu 14 jours d'ITT. Et LREM l'a investi...

Investigation Ridiculistan @ridiculistan · 9h
#Macron promet que l'égalité #hommes-#femmes sera la grande cause du #quinquennat
Mais @guerini et la #Macronie se substituent aux juges pour nous dire qu'un #candidat #LREM condamné pour #ViolencesConjugales est un "honnête homme"...

Nils Wilcke @paul_denton · 3h
Jérôme Peyrat annonce à l'AFP qu'il retire sa candidature. La pression était trop forte sur l'ex-conseiller de Macron, condamné pour violence conjugale sur son ex-compagne. La défense désastreuse de Guérini, patron de LREM, ce matin a fait office de baiser de la mort...

Libération @libe
Le LREM Jérôme Peyrat, condamné pour violences conjugales, annonce le retrait de sa candidature aux législatives

Guillaume D. @GDeleur · 2h
En réponse à @StanGuerini
Vous démissionnez dans la foulée? \o/

Antton Rouget @AnttonRouget · 2h
Maintenant que @StanGuerini semble avoir découvert la gravité de l'affaire Jérôme Peyrat, qu'il n'hésite pas à se pencher sur les affaires Avia, Sylla, Josso, Solère, etc. Tous réinvestis aux législatives.

HUMEUR

Le monde d'après...

Il y a deux ans, le 11 mai 2020, la France levait son premier confinement. Arrivé de Chine quelques semaines plus tôt, le virus de la Covid-19 obligea la population, après décision des autorités, à se calfeutrer chez elle pendant 1 mois et 25 jours. Une période durant laquelle, auto-attestation de sortie, désinfection des courses et discussions à bonne distance et masquées étaient devenues la norme. Une normalité rythmée par le télétravail, le décompte des morts et surtout du temps pour penser le monde d'après et la promesse des «jours heureux». Deux ans après les applaudissements et les scènes de liesse à la sortie de ce premier enfermement, où en est-on avec ce nouveau monde tant rêvé, imaginé et espéré? Celui qui devait peut-être nous ouvrir les portes d'une Jérusalem céleste ou d'un Jardin d'Eden... Deux ans plus tard, le virus de la Covid-19 est toujours dans l'actualité, relégué certes en fin de journaux, laissant place en Une à la guerre en Ukraine et son risque nucléaire. Le Giec, lui, nous apprend qu'il nous reste trois ans pour inverser la courbe des émissions à effet de serre si on veut conserver une planète viable; les États Unis remettent en cause le droit à l'avortement pendant qu'une nouvelle tuerie de masse ravive les tensions entre communautés sur fond de théorie du Grand remplacement. Le bitcoin s'effondre, notre île s'est embrasée après la mort d'Yvan Colonna, assassiné en prison par un djihadiste. Et partout dans le monde, guerre, sécheresse se font de plus en plus présentes; l'inflation, la spéculation, la raréfaction des produits agricoles et des matières premières font planer le spectre de pénuries voire de famines d'ampleur. Le voilà, le monde d'après. L'obscur virus asiatique, censé changer les règles du jeu et nous inciter à tourner la page, après des décennies où l'humanité allait droit dans le mur, a semble-t-il rapproché celui-ci de nos yeux. Des yeux qui aujourd'hui regardent de plus près encore ces tragédies, horreurs et destinées que nous avons si longtemps ignorées... ■ **Christophe GIUDICELLI**

AMBIENTE
À LA DÉCOUVERTE
DES TRÉSORS CACHÉS
DU MAQUIS



Depuis 2019, Ambiente propose des balades botaniques sur plusieurs sites emblématiques du Pays ajaccien.

Des moments conviviaux et apaisants au cours desquels son animatrice nature, Catherine Cucchi, distille avec enthousiasme son savoir sur les plantes et leurs usages, mais aussi sur la faune, l'histoire et le patrimoine.

Avec pour objectif d'émerveiller les gens pour que demain ils prennent davantage soin de cette si précieuse nature.



Photos Manon Perelli

Savez-vous que l'on peut trouver dans le maquis de quoi se laver les dents, faire une clôture ou même un balai ? C'est le genre d'informations pratiques que vous pourrez apprendre lors d'une sympathique balade botanique sur les chemins du Pays ajaccien avec Catherine Cucchi. En 2019, cette dynamique jeune femme, guide accompagnatrice et guide naturaliste de formation, a lancé son entreprise d'animation nature, Ambiente. Depuis, elle guide locaux et touristes à la découverte des trésors cachés du maquis, mais aussi des secrets du patrimoine et de la faune de sites emblématiques du golfe d'Ajaccio. Ce jour, rendez-vous est pris sur le Grand site de la Parata. C'est au détour d'un chemin, juste en surplomb du parking, que la visite commence. Sous les doux rayons d'un soleil printanier, face à l'immensité bleue, l'animatrice nature ne perd pas un seul instant et présente un premier arbuste caressé par la brise à ses visiteurs du jour. « Cette plante, c'est le lentisque. On l'utilisait pour se désinfecter la bouche. C'est l'ancêtre de la brosse à dents. On l'utilisait aussi pour désinfecter les tonneaux, explique-t-elle. Et comme c'est une plante qui résiste bien aux embruns marins, les pêcheurs en faisaient des bouquets et y accrochaient leurs filets pour les repérer en mer. Aujourd'hui, on l'utilise en huile essentielle pour déboucher les sinus, et en fumigation ». Le ton de la visite est donné. Durant les deux prochaines heures, c'est ce genre d'explications qu'elle livrera avec la bonne humeur qui la caractérise. « Je présente les plantes et les usages qu'en faisaient nos anciens. J'évite en revanche les noms latins des plantes, cela ne sert à rien car les gens ne sont pas là pour un cours de botanique. Et je ne parle pas non plus de floraison, c'est complètement aléatoire. Je donne aussi les noms des plantes

en corse, si elles en ont un, car toutes n'en ont pas. Si elles ont un nom, c'est que les Corses les ont croisées : les anciens ne connaissaient pas forcément les vrais noms et essayaient du coup de trouver d'autres codes pour pouvoir les identifier. Elles peuvent ainsi avoir un nom par rapport à leur usage, comme l'erba sciappapetra, « l'herbe casse-pierre » que l'on utilise contre les calculs rénaux ». En couvant des yeux notre cher maquis, où beaucoup ne voient qu'une étendue inextricable de plantes sauvages, elle sourit : « J'aime montrer qu'avant, quand il n'y avait pas tout ce que l'on a maintenant, on se débrouillait bien avec ce que la nature nous a donné. Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle la mère nourricière ». Fière héritière de ces traditions ancestrales, Catherine Cucchi aime à distiller ce savoir lors de ces moments privilégiés, qui sont pour elle bien plus qu'un simple travail. « J'ai grandi dans la nature. À l'école, j'avais un enseignant très amoureux de la nature qui m'a donné cette passion. Avec lui, nous faisons beaucoup de choses autour de l'environnement et des plantes. Il m'a tellement transmis cette passion que je souhaite à mon tour transmettre. Et puis, quand j'allais me promener avec mon père, lui aussi m'expliquait beaucoup de choses sur les plantes, sur leur utilisation ou encore les traditions. Ainsi, depuis que je suis toute petite, je voulais travailler dans la nature, dans l'environnement », dévoile-t-elle des étoiles plein les yeux. Originaire de Porto-Vecchio, cette quadragénaire, moitié corse moitié bretonne, confie pourtant avoir eu un parcours assez atypique qui l'a conduit dans un premier temps à faire des études tournées vers les services à la personne. « L'animation nature n'existait pas encore vraiment quand j'étais plus jeune. À cette époque, j'avais fait une croix sur l'environnement. Mais après une année sabbatique



post-bac, j'ai pu faire un BTS protection de la nature et gestion des espaces naturels à Sartène, avant d'enchaîner avec un second BTS en animation nature. C'est un parcours atypique mais je suis arrivée à mes fins». Celle qui se définit comme «un rat des champs» travaillera par la suite pendant près d'une décennie au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ajaccio comme animatrice d'éducation à l'environnement, avant de se lancer à son compte. «J'ai décidé de partir à l'aventure, de voler de mes propres ailes, de devenir autoentrepreneur et de revenir à mon premier amour qui est l'animation nature», glisse-t-elle. Une nouvelle activité sur mesure, à travers laquelle la créatrice d'Ambiente aspire à «réconcilier les gens avec la nature et à leur montrer à quel point elle est belle». Son objectif est «de redonner aux gens l'envie de partir à la découverte de ce qu'il y a autour d'eux. Le but, c'est de passer un bon moment. Et puis ce sont aussi des moments d'échanges car je n'ai pas la science infuse, et je peux aussi apprendre des gens», indique-t-elle en soulignant avoir voulu laisser ses visites à un tarif abordable afin qu'elles «soient accessibles à tous comme l'est la nature». Des excursions qu'elle propose à la carte via son site Internet et grâce à une programmation, de mai à la Toussaint, avec l'Office intercommunal de tourisme du Pays ajaccien. Des balades prévues pour de petits groupes de huit à dix personnes, afin de «privilegier le côté humain et l'échange avec les gens», où les enfants sont les bienvenus. La souriante guide met d'ailleurs un point d'honneur à trouver des façons de les intéresser à la nature en leur faisant par exemple sentir les différentes plantes rencontrées ou en leur lançant, en plein cœur du maquis : «Je vous présente la nourriture des Schtroumpfs : la salsepareille ! On utilise les racines de cette plante en infusion

pour soigner l'eczéma ou le psoriasis». Outre le site la Parata, en fin de journée, à la fraîche, l'animatrice guide aussi ses visiteurs sur les chemins des Sanguinaires, des Milelli, de la tour de Capitello, ou encore de l'Isolella, où elle propose en prime un apéritif au coucher de soleil près de la tour génoise avec des produits locaux achetés au marché. Une offre qui connaît un engouement croissant depuis le Covid. «Les gens sont plus curieux qu'avant et veulent plus sortir», se réjouit-elle en reprenant sa balade du jour, avant de s'arrêter quelques mètres plus loin face à cette fleur qui pare le maquis de jaune au printemps. «C'est le calicotome épineux ! On l'utilisait pour faire des clôtures. À côté, vous pouvez reconnaître le ciste et ses feuilles qui collent. Mon père me disait que quand il était petit, le plus jeune de la famille nettoyait le four à pain avec ses branches», raconte-t-elle. En grandeoureuse la nature, à travers ses balades à la découverte des merveilles qu'elle nous offre, et au-delà du divertissement, Catherine Cucchi aspire aussi à éveiller les consciences à l'urgence climatique. «Je veux faire comprendre que la nature est importante et que c'est notre meilleure alliée pour lutter contre le réchauffement climatique. Il faut protéger toutes les espèces car elles ont toutes une utilité. Or, avec toutes les bêtises que l'homme fait, on est en train de bouleverser cet équilibre parfait de la nature et de détruire l'environnement dans lequel on vit. J'explique donc notamment que les niveaux de protection qui existent sur les différents sites visités sont là pour protéger l'environnement et conserver notre planète», instille-t-elle encore, espérant bien, comme le dit le slogan d'Ambiente «émerveiller pour mieux protéger». ■ Manon PERELLI

* <https://www.ambiente-corsica.com>

EMPLOI/FORMATION

Lancement des comités locaux de formation

À partir du 20 mai et jusqu'à octobre 2022, des comités locaux de formation vont être organisés dans les principaux bassins d'emploi de Corse (Grand Ajaccio, Grand Bastia, Centre Corse et Plaine Orientale, Balagne et Extrême-sud). La concrétisation d'une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et Pôle emploi, signée le 1^{er} juillet 2019. Les comités locaux de formation ont pour but d'identifier les besoins en formation initiale ou continue en lien avec

les entreprises et les différents publics sur les différents territoires insulaires, de mieux cerner les besoins en compétences à l'échelle du territoire, à partir d'un diagnostic précis, mais aussi de proposer un appareil de formation adapté. Il s'agit donc d'établir un diagnostic régulier sur l'évolution économique des bassins afin de repérer au plus près les besoins en compétences professionnelles; de croiser ces besoins avec l'offre de formation existante et les dispositifs mobilisables pour renforcer la coordination régionale et mettre en œuvre les actions de formation les plus pertinentes pouvant répondre aux besoins exprimés; de mettre en place une veille sur le territoire ainsi qu'une concertation avec les acteurs économiques des territoires. ■ AN



DE L'ÉCOLE À L'ENTREPRISE

Partenariat entre l'académie et l'association EPA Corsica

Le 17 mai 2022, à Folelli, Marie Moreschi, présidente de l'association Entreprendre pour apprendre (EPA) Corsica, et Jean-Philippe Agresti, recteur de la région académique de Corse, ont signé une convention destinée à poursuivre et intensifier leur partenariat dans le but de développer l'esprit d'entreprendre de l'élève, de favoriser la découverte des métiers et la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat au travers des parcours Mini-Entreprise®. Les programmes pédagogiques Mini-Entreprise® se déclinent en trois parcours, selon des formats différents. Mini-Entreprise S, sur une durée pouvant aller d'une demi-journée à une journée, prend la forme d'un challenge-créativité autour d'une problématique proposée par le partenaire (entreprise, collectivité ou association) et à laquelle il s'agit, en équipe, d'apporter une solution. Mini-Entreprise M, qui peut durer de 15 à 35 heures réparties sur plusieurs semaines, met l'accent sur la conceptualisation et la notion de prototype: toujours en équipe et toujours en partant d'une problématique, il permet d'effectuer le cheminement qui mène d'une idée jusqu'à sa formalisation et au prototypage d'un projet. Mini-Entreprise L est un parcours de 60 heures et plus, sur 6 à 10 mois, qui permet de pousser plus avant l'expérimentation concrète de l'entreprise: il s'agit cette fois pour l'équipe de construire un projet menant à la commercialisation d'un produit, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service. Autant d'expériences qui impliquent une organisation, des missions, des rôles et des réalisations concrètes (logo, produit, communication), des prises de paroles en public, en classe et à l'extérieur. Un mentor issu du monde de l'entreprise vient en classe guider le projet, pour transmettre son savoir-faire et son expérience, des encadrants accompagnent les élèves dans l'intégralité du processus tandis qu'un facilitateur EPA fait le lien entre mentor, encadrant et jeunes. En 8 ans d'existence d'EPA Corsica, 134 projets de Mini-Entreprise® ont été réalisés et 2212 jeunes ont participé aux programmes. ■ AN

Les chiffres de la semaine

111 000

sièges vers Charleroi Bruxelles Sud, au départ des quatre aéroports de Corse, proposés par la compagnie Air Corsica dans le cadre de son programme de vol pour été l'été 2022, soit 52 % de capacité supplémentaire par rapport à l'été 2021. Un volume de sièges encore jamais atteint pour la Belgique depuis l'ouverture de ces lignes. Dans le cadre du développement de l'axe Corse-Belgique, l'offre de sièges au départ de Figari a été doublée.

Les chiffres de la semaine

8 000

euros remis à la Ville d'Ajaccio par Allianz France pour la restauration de la statue de Bonaparte en habit de consul romain, œuvre de Laboureur. Du 10 février au 10 mars 2022, dans le cadre de la campagne Le plus grand musée de France, 67843 internautes ont sélectionné une œuvre d'art par région afin qu'elle bénéficie d'un mécénat. En Corse, la statue de Bonaparte a remporté 60 % des suffrages avec 1038 votes.

Les chiffres de la semaine

4

gendarmes déployés à titre expérimental, pour la saison estivale, sur la commune de Zonza avec un territoire d'intervention couvrant les 5 communes signataires (Quenza, San Gavino di Carbini, Sari-Solenzara, Serra di Scopamène et Zonza) du plan Avenir Montagne: près de 800 000 visiteurs se pressent chaque année dans le massif de Bavella et sur le plateau du Coscionu, nécessitant une gestion estivale particulière.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU
**CREATION
SOCIETE**
N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à AJACCIO du 04 MAI 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CIB

Forme : SAS

Capital : 1000 €

Siège social : 6, Boulevard Maglioli, 20000 Ajaccio

Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre bâtiment, travaux d'étanchéification, installation de piscines de résidence et construction de piscines extérieures, travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, installation et entretien de climatisation et chaufferie, installation de chauffage individuel, prestations de services divers
Durée : 99 ans

Président : Monsieur RAFAA CHAABI, demeurant : Boulevard Paoli, 20090 Ajaccio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

BOUCHERIE SANTONI

Siège social : rue Aspirant Michelin, Immeuble le Golo, Bât d, 20090 Ajaccio
Capital : 100 €

Objet : Boucherie, traiteur

Président : M. SANTONI Antoine, rue Aspirant Michelin, Immeuble le Golo, Bât d, 20090 Ajaccio

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HELP ME

Sigle : HELP ME

Objet social : Livraison sans véhicule ou en véhicule non motorisé, aide à la personne, conseiller dans les métiers du tourisme

Siège social : 18, Rue Jean Paul Pandolfi - 20110 Propriano.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Delecloy Martin, demeurant 18, Rue Jean Paul Pandolfi - 20110 Propriano

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

MEDITERRANEA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500,00 euros

Siège social : 35, Avenue Emile Sari

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 11/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MEDITERRANEA

Siège : 35, Avenue Emile SARI - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500,00 euros

Objet : Restauration Traditionnelle, Plats à emportés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

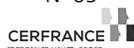
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Marie GIAMBRI, demeurant Résidence Parc Monceau, Bâtiment B, Rue Paratojo, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 05



SCEA TERRA E MELE

Société Civile

Au capital de 8000 euros

Siège social : Cognolo

20218 Castineta

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mai 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCEA TERRA E MELE

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

CAPITAL : 8000 euros

SIEGE : Cognolo - 20218 Castineta

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

GERANT : Madame MOREL Audrey née ROMA demeurant Cognolo - 20218 Castineta

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérante, Audrey MOREL.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COTI-CHIAVARI du 10 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DESOLE

Siège : Lieu-Dit Sila, 20138 Coti-Chiavari

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christian DESOLE - MILIANI, demeurant Lieu-dit Sila, 20138 Coti-Chiavari

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

CAIPI

Siège social : Lieu-dit Balisaccia - 20167 Alata

Capital : 500 €

Objet : La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

Gérant : Mme DA COSTA Carla Cristina Lieu-dit Balisaccia - 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Corbara du 09/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CASA SAVELLI

Siège social : 330, Villa di Mezzu, 20256 Corbara

Objet social : L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, Prestations para-hôtelières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros

Gérance : Jean, Robert, François SAVELLI, demeurant Résidence Pascia Pecura, Immeuble le Bonton d'Or, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARROLA-CARPINO du 12 mai 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : BLP

Siège social : 13, Lotissement Pan-

chetta, Z.I de Baleone, 20167 Sarrola-

Carpolino,

Objet social : - L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ;

- la gestion de patrimoine immobilier ;

- la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ;

- l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet ;

- éventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ;

- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Pierre ANORA BIANUCCI, demeurant Immeuble ORAZZI, Bâtiment E2, Rue Soleil Levant, 20090 AJACCIO ; Monsieur Laurent BIANUCCI, demeurant Lieu-dit A Ghjarella, Chemin des Vignes, 20167 AFA,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GALERIE BEL'ARTI

FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : Route de Pietramaggiore, Lieu-dit Valescinella, 20260 Calvi

OBJET : La création, l'exploitation d'une galerie d'art et d'exposition en vue de la réalisation et la commercialisation d'œuvres d'art ;

E-commerce et vente par internet d'œuvres d'art et de tous produits dérivés créatifs.

DUREE : 99 années

GERANCE : Madame Muriel FERRAN-DINI, demeurant Route de Pietramaggiore, Lieu-dit Valescinella, 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTICCIO en date du 10-05-2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : KAP & KOR'S,
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit La Plage de Porticcio, Porticcio [20166]

OBJET : La vente d'articles de souvenirs, vêtements, accessoires de la personne, petite décoration, articles de loisirs, artisanat (hors produits alimentaires et boissons), fabrication d'objets et accessoires artisanaux, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Madame Emmanuelle DESMARAIS, demeurant Les Terrasses de Porticcio, Villa 24, Porticcio (Corse),
DIRECTEUR GENERAL : Mathieu KRASKA, demeurant Les Terrasses de Porticcio, Villa 24, Porticcio (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio, du 12/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : STILE DESIGN

Siège social : Lieu-dit Campo Di Fiori, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Objet social : Création, fabrication et commercialisation de tables, de consoles et de meubles en céramiques.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 Euros

Gérance : Monsieur Serge SANTUNIONE demeurant 16, Boulevard Pascal Rossini, La Closerie Saint-François, 20000 Ajaccio, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.



Etude de Maîtres

Jacques BRONZINI
de CARAFFA

et Thomas LEANDRI,
Notaires Associés à BASTIA

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 16 mai 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **LORSINI.**
Le siège social est fixé à : PENTA-DICASINCA [20213], Lotissement Altu Chiapatella, Lieu-dit Poggiale, Lot 31.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mme Sabrina LO RE demeurant à BASTIA [20200], 15, rue Général Carbuccia

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Gavino di Carbini du 23/12/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ANTOINE LOUISE MAISETTI BIS

Sigle : A.L.M.

Siège social : Gialla, 20137 San Gavino Di Carbini

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

- Location nue,

- Location meublée ou para-hôtelière,

- Location de bateau avec ou sans moteur et avec ou sans skipper.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Antoine-Dominique, Alain MAISETTI, demeurant Immeuble Shoop, 3, rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

SAS CASA TURCHINA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1500 euros

Siège social : Lieu-Dit Alzu di Gallina
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 Mai 2022, à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SAS CASA TURCHINA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration, et la vente ou commercialisation de tous immeubles et biens immobiliers et toute activité commerciale annexe ou connexe s'y rattachant.

Siège social : Lieu-Dit Alzu di Gallina - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 50 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

Capital social : 1500 euros

Président : VALLI Jean, Né le 26 Mai 1951 à PORTO-VECCHIO [2A], demeurant à PORTO-VECCHIO [Corse-du-Sud], Lieu-Dit Alzu di Gallina,

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SAS

Conforme à l'article R.210-4
du Code de Commerce

Dénomination : **EBP INVEST**

Forme juridique : SAS

Capital social : 3000 € (Trois mille euros)

Siège social : 45 rue César Campinchi - 20200 Bastia

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de titres de participations [activité de société holding] ;

- Toutes opérations financières, commerciales et industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet indiqué ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser l'activité de la société.

Durée : 99 ans

Président : M. Antoine ERSA - 1 Rue Luce de Casabianca - 20200 Bastia

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/05/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

MIANA

Siège social : Lieu-dit Balisaccia, 20167 Alata

Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de la revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière.

Gérant : Mme DA COSTA Carla Cristina Lieu-dit Balisaccia, 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 4 mai 2022, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 5 Mai 2022 dossier 2022 14374, référence 2022N265 il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **ODEON**

Siège social : CORBARA [20256] 24, bis chemin de Cerchiale, Marine de Davia

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1000,00 euros

Gérante : Madame Marie-Josèphe SAVELLI, demeurant à CORBARA [20256] 24, Bis chemin de Cerchiale, Marine de Davia.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 09 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **JSA**

Siège social : Chemin de Biancarello, Résidence Savreux, Bât A4, 20090 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 150,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Sébastien, Jean-Dominique CASANOVA, demeurant Lieu-Dit Diccioppo, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato ;

Monsieur Arnaud SINI-VERA, demeurant Chemin de Biancarello, Résidence Savreux, Bâtiment A4, 20090 Ajaccio ;
Monsieur Julien, Cyril, Jean-Michel HERMANDEZ-BARRAGAN, demeurant 21, Rue Conventionnel Chiappe, 20000 Ajaccio,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

CROISIERES SARTINESI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 12.000 euros

Siège social : Station-Service CERLINI

Lieu-Dit Bellagamba - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 Mai 2022, à SARTENE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CROISIERES SARTINESI

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'activité de location de bateaux avec ou sans skipper, d'armateur, de promenades en mer et d'exploitation de vedettes à passagers.

Siège social : Station-Service CERLINI -

Lieu-dit Bellagamba - 20100 Sartène

Durée : 50 ans à compter du jour de son

immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 12.000 euros

Président : CERLINI Christian, Sébastien. Né le 2 novembre 1972 à Ajaccio [2A], demeurant à Sartène [Corse-du-Sud],

Lieu-Dit Natalino - Route de Propriano,

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 10 mai 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **CSM.**

SIEGE SOCIAL : Résidence Napoléon - 1

Rue Marie Walewska - Ajaccio (Corse)

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Michaël, Charles VERGAMINI, demeurant Résidence Napoléon - 1, Rue Marie Walewska - Ajaccio (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

ROSE CAMPO DISTRI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Village - 20143 Fozzano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOZZANO du 17 MARS 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ROSE CAMPO DISTRI

Siège social : Village - 20143 Fozzano

Objet social : L'achat, la vente et la distribution, en France et à l'étranger de tout produit, le négoce, la production et la distribution de spécialités Corse

(Charcuterie, viande, fromages, biscuits)

Durée de la Société : 75 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5000 euros

Gérance : Monsieur Patrick, Antoine

GALLICCHIO demeurant U Fracinto,

Lieu-dit Borgo, 20143 Fozzano

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA, du 16 mai 2022 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **JBCATH.G**

Le siège social est fixé à : BASTIA

[20200], 2, rue Chanoine Colombani.

La société est constituée pour une

durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de :

MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles

entre associés et au profit de l'ascendant

ou du descendant d'un associé,

toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité

des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur

Antoine GRIMALDI et Monsieur

Jean-Baptiste GRIMALDI demeurant

tous deux à BASTIA [20200] Villa Les

Mimosas, 19, Bld Benoite Danesi.

La société sera immatriculée au registre

du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA, du 16 mai 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition,

en état futur d'achèvement ou achevés,

l'apport, la propriété, la mise en valeur,

la transformation, la construction,

l'aménagement, l'administration, la location

et la vente (exceptionnelle) de

tous biens et droits immobiliers, ainsi

que de tous biens et droits pouvant

constituer l'accessoire, l'annexe ou le

complément des biens et droits immobiliers

en question. .../...

La dénomination sociale est :

VIA PAESE.

Le siège social est fixé à : BASTIA

[20200], 2, rue Chanoine Colombani.

La société est constituée pour une

durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de :

MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles

entre associés et au profit de l'ascendant

ou du descendant d'un associé,

toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité

des associés.

Le gérant est Monsieur Jean-Yves

GRIMALDI demeurant Résidence Le

Piaggia, Toga, 20200 Ville Di Pietrabugno.

La société sera immatriculée au registre

du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 25

LE TEMPLE DE LA PIZZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social :

36, Ave Colonel Colonna d'Ornano

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 27/4/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

LE TEMPLE DE LA PIZZA

Siège : 36, Avenue Colonel Colonna

d'Ornano, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Objet : Activité de pizzeria, de snacking,

et de boissons non alcooliques à

consommer en livraison ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé

peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de

l'inscription en compte de ses actions

au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,

chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au

profit d'associés ou de tiers sont

soumises à l'agrément de la collectivité

des associés.

Président : Monsieur Alexandre

LUIGGI, demeurant Boulevard Louis

Campi, Résidence Opera, Immeuble

Tosca, 20090 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au

RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à PORTO-

VECCHIO (Corse-Du-Sud) du 9 mai 2022

il a été constituée une Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle (SASU),

Société présentant les caractéristiques

suivantes :

Dénomination : **DPG**

Forme : SASU

Capital : 1000 euros

Siège social : Lieu-dit la Chiappa, route

de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La création, l'acquisition, la

prise en location gérance, l'exploitation

et la gestion de tout fonds de commerce

ou d'établissement de petite restauration.

Durée : 99 ans

Président : Don, Pierre GRIMALDI,

demeurant : Chemin de Quenza - 20137

Porto-Vecchio

Immatriculation : La société sera

immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/05/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

A PEDICURTACCIA

Siège social : 15, rue du Cardinal Fesch

- 20000 Ajaccio

Capital : 100 €

Objet : La location meublée de logements

d'habitation [sans vente d'alcool]

ainsi que toutes opérations pouvant se

rattacher directement ou indirectement

à l'objet social et pouvant favoriser son

développement

Gérant : M. Michel, Dimitri de Rocca

Serra demeurant 15, rue du Cardinal

Fesch - 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et exercice

du droit de vote : Chaque associé est

convoqué aux Assemblées. Le droit de

votre attaché aux parts sociales est

proportionnel à la quotité de capital

qu'elles représentent.

Clauses d'agrément : Les parts sociales

sont librement cessibles entre associés,

entre conjoints, ascendants ou descendants

des associés, même si le conjoint,

ascendant ou descendant cessionnaire

n'est pas associé. Elles ne peuvent être

cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit,

à des tiers non associés autres que le

conjoint, les ascendants ou descendants

du cédant, qu'avec le consentement de

la majorité des associés représentant

plus de la moitié des parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS d'Ajaccio.



N° 28

TERRA CORSA

Société Civile Immobilière

Au capital de 20.733,06 euros

Siège social : Immeuble Mare & Feste

20145 Sari-Solenzara

320 433 261 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2021 :

Madame Cécile OTTOMANI, demeurant

70, RUE CALLELONGUE, LES COLOMBIERS,

V-13008 MARSEILLE 08, a été

nommée en qualité de gérant pour une

durée illimitée en remplacement de

Monsieur Raymond OTTOMANI.

Modification sera faite au Greffe du

Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

SOCIETE FONCIERE

POUR LA PROMOTION

HYDRO ELECTRIQUE EN CORSE

Sigle « **SOPHELCO** »

SCI au capital de 5.714,84 €uros

Siège social : Chemin de Milelli

(prolongé), Plaine de Peri, 20167 Péri

RCS Ajaccio 326 285 335

Aux termes d'une délibération en date

du 14/05/2022, la collectivité des

associés a nommé en qualité de

cogérant Monsieur Ronan, Jean-Claude

CARRO-LAGGI, demeurant 4, Rue

Marengo, 20000 AJACCIO, pour une

durée illimitée à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du

Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 30

Notaire

Maître Philippe MENARD
Notaire
83630 Aups

SCI GEMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : rue du Docteur Dragacci
20130 Cargèse
523 979 086 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 janvier 2022, il a été décidé le transfert du siège social à Moissac Bellevue (83630), 7, le Cours, à compter du 12 janvier 2022. Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le gérant.

N° 31

AVIS

Sarl Eureka Energies, sarl au capital de 4000 euros, siège social : Lot Monte Stello, Immeuble Kalliste 15, 20290 Borgo immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 814 283 065. Par décision du 10 avril 2022, les associés ont décidé le transfert du siège social du 18, Lot Poggiale, 20290 Borgo au Lot Monte Stello, Immeuble Kalliste 15, 20290 Borgo. Modification sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

DODDOLI & FILS

SNC au capital de 1.524,49 €uros
Siège social : 4, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
329 768 170 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 11/05/2022 a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "DODDOLI & FILS" par "DODDOLI" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 33

AVIS

Par décision Extraordinaire de l'Associé Unique de SCT2i, SASU au capital de 200,00 EUR sise Les Collines de Ranucchiu 1 - La Trova - 20167 Alata / R.C.S. Ajaccio 820 941 938 00012, en date du 16/05/2022 il a été décidé :
- De nommer au 1er juin 2022, Monsieur Nicolas de Susini Président en remplacement de Monsieur Didier Gautier Fabiani démissionnaire.
- De transférer, à compter du 1er juin 2022, le siège social de la société à l'adresse suivante : Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio. Mention de l'ensemble en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 34

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 13 mai 2022, l'associé unique de la société COGEMI, Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé Place de l'Eglise, Chez Monsieur Patrick ROCCA, 20129 BASTELICACCIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 802 733 543, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du 13 mai 2022.

Cette transformation entraîne la modification des anciennes mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme :

* Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée
* Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

* Ancienne mention : Gérant : ROCCA Patrick, Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA

* Nouvelle mention : Président : ROCCA Patrick, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 35

AVIS

Par assemblée du 18 mars 2022, les associés de la société LE NEGOCE, SAS au capital de 1000 €, dont le siège est Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA [880 471 214 RCS Bastia], ont décidé de modifier la dénomination sociale qui s'énoncera désormais MAISON CAMPANINI demeurant Immeuble Raffaelli, Résidence Casanova, 20620 BIGUGLIA en qualité de président, en remplacement de Monsieur Bastien FERRACCI démissionnaire.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 36

LAURENT PALAUQUI

Pian di Fora - 20222 Erbalunga
911 057 958 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2022, il a été consenti un contrat de location-gérance à Monsieur Laurent PALAUQUI, par la société A CANTINA, dont le siège est sis Pian di Fora, B998, 20222 ERBALUNGA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 845 047 422, et représentée par Monsieur Raphael AMENDOLEA, son président, et concernant un fonds de commerce de restauration, licence de 11ème catégorie, sis Place Pian di Fora, 20222 ERBALUNGA à compter du 16 mars 2022.

Pour avis, Monsieur Laurent PALAUQUI.

N° 37

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio [Corse-Du-Sud] du 27 avril 2022.
SA DU PHARE immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 411 878 051, situé à La Chiappa, 20137 Porto-Vecchio. A donné en location gérance : SASU DPG au capital de 1000 euros situé Lieu-dit la Chiappa, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio. Un fonds de commerce de petite restauration à l'enseigne « le bar plage ». exploité à lieu-dit la Chiappa, 20137 PORTO-VECCHIO. Pour une durée de 4 mois à compter du 1er juin 2022 jusqu'au 30 septembre 2022.

N° 38

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : Monsieur Pierre Paul PELLEGRINI, demeurant Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO. Né le 24 novembre 1978 à BASTIA [20200]. De nationalité française. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré, Résident au sens de la réglementation fiscale, Ayant pour identifiant SIRET le numéro 422 868 653 00029,

Baillieur,

Au profit de :

La société dénommée « SOCIETE A PIAZZETTA », société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros ayant son siège social sis, Erbalunga, 20222 BRANDO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 437 651 565, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Michel ESPOSITO,

Locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencé à courir le 1er juin 2021 pour se terminer le 30 septembre 2021, prorogée par tacite reconduction.

Du fonds de commerce de petite restauration, débit de boissons de 1ère catégorie, connu sous l'enseigne « A CALATA », situé Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO.

Prendra fin le 24 mars 2022 par résiliation amiable en date du 24 mars 2022, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 06 mai 2022, dossier 2022 00013497 référence 2B04P31 2022 A 00518.

Pour unique avis signé par la société, « SOCIETE A PIAZZETTA », le locataire-gérant.



N° 39

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Avril 2022, il a été décidé de résilier la location gérance de fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, sis et exploité à OLMETA DI CAPOCORSO 20217, consentie depuis le 25 Juin 2001 par Mr Ange François MARTINI [Olmeta di Capocorso 20217], à Mr David Boncompagni [Olmeta di Capocorso 20217]. La résiliation a pris effet à compter du 5 février 2022.

N° 40

AVIS DE PARUTION

Par acte SSP du 02/05/2022, Madame CASALTA Magali, Lotissement Rangia - Lieu-dit Vescovato - 20215 Vescovato, a renouvelé la location gérance à Madame SALARIS Angélique, n°54, Les Hespérides - 20215 Vescovato, du fonds de commerce de location gérance de l'autorisation de stationnement de taxi numéro 3 exploité sur la commune Penta di Casinca [20213], du 05/05/2022 au 04/05/2023 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation contraire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une ou l'autre des parties, sans avoir à en justifier le motif, trois mois civils avant la date anniversaire du contrat.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 41

Notaires

SCP MAMELLI
Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 21 mars 2022, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA le 31 mars 2022, dossier 2022 12024 références 2022N198, Monsieur Francis VOLELLI, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-TENDA [20246] CASTA.

A fait donation au profit de Monsieur Florian Gilbert Jacques VOLELLI et Monsieur Brice VOLELLI demeurant tous deux à OLETTA [20232], résidence Les Oliviers.

Du fonds de commerce de RESTAURANT (licence grande restauration - 1ère catégorie) et HOTEL SAISONNIER sis à SANTO PIETRO DI TENDA [20246] Casta, sous l'enseigne « U SANTU PETRU » pour lequel Monsieur Francis VOLELLI est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 512 915 794.

Les DONATAIRES sont propriétaires du bien donné à compter du 21 mars 2022 et ils en ont la jouissance également à compter de ce même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 42

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signatures privées en date à BRANDO [20222] du 24 mars 2022, enregistré à BASTIA le 06 mai 2022, Dossier 2022 00013477 référence 2B04P31 2022 A 00517

Monsieur Pierre Paul PELLEGRINI, demeurant Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO, Né le 24 novembre 1978 à BASTIA [20200], Ayant pour identifiant SIRET le numéro 422 868 653 00029, A VENDU A :

La société dénommée « SOCIETE A PIAZZETTA », société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros ayant son siège social sis, Erbalunga, 20222 BRANDO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 437 651 565, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Michel ESPOSITO.

Un fonds de commerce de petite restauration, débit de boissons de 1ère catégorie, connu sous l'enseigne « A CALATA », situé Place Pian Di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO, lui appartenant, moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS [150.000,00 euros].

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte de cession. Les oppositions éventuelles seront adressées chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, Résidence Altea, Rue Maréchal Juin, Chemin Puretti, BASTIA [20600].

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

 04 95 32 04 40

N° 43

COMMUNE D'AREGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

- Nom et adresse de l'organisme acheteur :
Commune d'AREGNO
Correspondant : M Le Maire, Mairie d'Aregno
105, Place de l'église - 20220 AREGNO
Tel : 04 95 61 70 34 - Fax : 09 70 06 13 98
Mail : mairie.aregno@orange.fr
- Objet du marché : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE D'AREGNO
Route d'entrée du village - 20220 AREGNO.
- Caractéristiques principales :
 - Visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie.
 - Division en lots :
Lot 1 : Terrassement, gros œuvre, maçonnerie, charpente, couverture...
Lot 2 : VRD, aménagements extérieurs
Lot 3 : Etanchéité
Lot 4 : Menuiserie extérieure Aluminium et Métallerie
Lot 5 : Enduits, gouttières
Lot 6 : Cloison doublage, faux plafonds, plâtrerie, peinture
Lot 7 : Electricité
Lot 8 : Plomberie
Lot 9 : Chape et carrelage
Lot 10 : Menuiserie intérieure bois
Lot 11 : Ascenseur
Lot 12 : Ventilation et Climatisation
- Mode d'obtention du dossier : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger via le profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>
- Critères de sélection des candidatures :
Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :
 - Lettre de candidature (imprimé DC1),
 - Déclaration du candidat (imprimé DC2),
 - Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels.
- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :
 - Valeur technique de l'offre : 60%
 - Prix des prestations : 40%
- Type de procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.
Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la Commande Publique.
- Date d'envoi à la publication : Lundi 16 Mai 2022.
- Date limite de réception des offres : * Vendredi 17 Juin 2022, avant 12H00.
- Délai de validité des offres :
180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.
- Durée du marché ou délais d'exécution :
Fixé par l'Acte d'Engagement
Prévu à ce jour du 05 septembre 2022 au 31 octobre 2023.
- Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.
- Tribunal compétent en cas de litige :
Tribunal Administratif de Bastia.
- Renseignements complémentaires :
Obtention de renseignements d'ordre administratif :
auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
Obtention de renseignements d'ordre technique :
auprès de l'Agence d'Architecture AVD
M. Vincent DELMAS - Architecte dplg
Résidence l'Albella - Bât. B - Erbalunga - 20222 Brando.
Tel : 06 11 12 85 45
Mail : archi.vdelmas@gmail.com

Le Maire,
David CALASSA.

N° 44

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE ROGLIANO - 20247

CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire du 19 avril 2022, il a été constaté l'état d'abandon manifeste d'une partie des parcelles cadastrées G160 et G161 hameau de Macinaggio d'une superficie de 116 ca et 263 ca. Sont concernés par la procédure le 1er étage de l'immeuble sis sur la parcelle G 160 et le 1er étage, le 2ème étage et les combles de l'immeuble sis sur la parcelle G 161.
Derniers propriétaires connus : «Mr LUCCHETTI Fernand Albert Succession par Mme Dominici domiciliée au 2 rue Salvatore Viale - 20200 Bastia» et ce au sens des articles L2243-1 et L2243-4 du code général des collectivités territoriales.
Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes :
du lundi au samedi de 09h à 12h soit par demande par mail :
secretariat@rugliano.corsica
Ou par courrier adressé à la Mairie de Rogliano, 20247 Rogliano.
Fait à Rogliano, Le 12 mai 2022. Le Maire, Patrice QUILICI.

N° 45

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Le JEUDI 07 juillet 2022 à 11H00

SUR LA COMMUNE DE BASTIA [Haute-Corse] :

Dans un ensemble immobilier dénommé « SANBOCUCCIO » cadastré section AY 115-116.

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS COMPOSANT LE LOT NUMERO 99 :

Un appartement vide en cours de rénovation au 10ème et dernier étage avec terrasse d'une superficie LOI CARREZ de 47.65 m2.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 60.000 €

Avec possibilité de baisses de mise à prix de 20% puis de 50% de la mise à prix initiale immédiatement ou après de nouvelles publicités au choix du poursuivant
Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mercredi 01/06/2022 de 11h30 à 12h30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé

- Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com.

N° 46

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FCS/005

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture de postes informatiques et accessoires

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% Valeur technique : Adéquation du matériel proposé avec les caractéristiques

techniques stipulées au marché

30% Prix des prestations

Remise des offres : 08/06/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/05/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>.

N° 47

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES, ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE DE L'ODARC EN MATIERE DE DROIT PRIVE (PROCEDURE JURIDICTIONNELLE OU AMIABLE)

Référence acheteur : 22/PI/001

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79110000 - Services de conseils et de représentation juridiques

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 10/05/22

Marché n° : 22/PI/001

Morelli Maurel Associés,

7, rue Maréchal Ornano,

20179 AJACCIO CEDEX

Montant HT : 150.000,00 Euros

Envoi le 17/05/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi - BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - Eau ;
L'avis implique un marché public

Objet : Réalisation d'un diagnostic portant sur l'organisation et l'efficacité des services

Référence acheteur : 2022-023-SAGRH

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Lieu d'exécution :

Avenue Paul Giacobbi
20601 BASTIA

Durée : 4 mois.

Classification CPV :

Principale : 79414000 - Services de conseil en gestion des ressources humaines

Complémentaires : 79212000 - Services d'audit

Forme du marché : Valeur estimée hors TVA : 70.000,00 euros

Conditions de participation

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 03/06/22 à 12h00 au plus tard.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex,
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 11/05/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 15/2022**

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com
marchéspublics@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes et réaménagement des locaux de la mairie.

4 - ETENDUE ET FORME DE LA CONSULTATION :

Marché(s) à tranches optionnelles.

Tranche ferme - phase étude : DIAG/APS /APD/ PRO/ACT et missions complémentaires. Tranche optionnelle - Phase Travaux : EXE/VISA /DET /AOR /OPC et missions complémentaires.

5 - DEVOLUTION DU MARCHÉ :

Dévolution en marché unique.

CPV principal : 71221000-3

6 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

7 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune.

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 14 juin 2022 - 12 h 00.

Bon pour insertion,
Le Maire,
Michel ROSSI.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale & marketing**

DERNIERES MINUTES

N° 50

RECTIFICATIF

Il a été omis de préciser, sur l'avis de parution N° 11, [ICN n° 6925 du 13 mai 2022] de la SASU ORSINI CANALIZZAZIONE, que le siège social est situé au lieu-dit « Casaline » dans la même commune de PIETRA DI VERDE [20230].
Le reste est sans changement.

N° 51

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°4, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 22/04/2022 - N°6922 :
Concernant : L'avis de constitution de la SARL A 2 IMMOBILIER.
Il fallait lire : Dénomination « A 2 IMMOBILIER »
Et non : Dénomination « A² IMMOBILIER »,
Comme écrit par erreur.
Le reste sans changement.

N° 52

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans l'ICN en date du 22 avril 2022, n°6922 concernant la société GECCI, SARL au capital de 57580 €, RCS Bastia 340 606 409, Il y avait lieu de lire 25 avril 2022.
En lieu et place de 1er novembre 2019.

N° 53

AVIS RECTIFICATIF

Dans la parution N°06, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 13 mai 2022, N°6925, concernant l'avis de constitution de la SAS MONDO. Il fallait lire dans "l'alinéa Siège social" : SAS MONDO, Résidence les Chênes, les Marines de Porticcio, 20128 GROSSETO PRUGNA.
Et non :20166 PORTICCIO, comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°22, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 8/04/2022 - n°6920, concernant l'avis de constitution de la SCEA SALAMERIA A LUCCIANINCA.
Il fallait lire dans "Alinéa Objet" : Il fallait lire : La société a pour objet : élevage de bovins et de porcins, transformation et vente charcuterie.
Et non : "L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation...
Comme écrit par erreur.
Le reste sans changement.

N° 55

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°36, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", n°6925, le 13/05/2022, concernant la SCI ANA en cours d'immatriculation au RCS de Bastia,
Lire : Route de la Cathédrale - 20217 SAINT-FLORENT.
Au lieu et place de lire : Route de la Cathédrale - 20217 PATRIMONIO.
Le reste sans changement.

Pour avis.

N° 56

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 juillet 2011,
Madame Santa Julie MINICONI, demeurant à AJACCIO [20000] Immeuble Monte Cristo, Bâtiment C, Résidence des Iles.
Née à AJACCIO [20000], le 2 février 1932.

Veuve de Monsieur Lucien RISTORI.
Décédée à AJACCIO [20000] le 30 septembre 2021.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire de la SAS «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7, cours Napoléon, le 17 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit notaire, chargé du règlement de la succession : référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 57

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 21/1068

EXTRAIT

Par jugement du 9 mai 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

l'Association INSEME,
prise en la personne de son représentant légal en exercice, ayant son siège social
Village - 20235 Valle di Rostino
Forme : Association INSEME, prise en la personne de son représentant légal en exercice

Inscrite au RCS : Non
Activité : Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
Date de cessation des paiements : 10 janvier 2022

Juge commissaire : Madame CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant
Liquidateur Judiciaire :
SELARL BRMJ
Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur Judiciaire.

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 58

LA VISTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 35.000,00 euros
Siège social : avenue de l'Uruguay
P/O Monsieur Jean-Baptiste CECCALDI
20260 Calvi
RCS Bastia 813 718 566

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 avril 2022 et des décisions du Président du 6 mai 2022, le capital a été augmenté d'une somme de soixante dix mille euros pour être porté de 35.000 € à 105.000 €.

En conséquence, les articles 7 « Apports » et 8 « Capital social » ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 59

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Le Richelieu [SARL]
1, Boulevard Général de Gaulle
20200 Bastia

Activité : Cessation totale d'activité à compter du 07/01/2021 sans disparition de la personne morale
RCS Bastia : B 515 144 103, 2009 B 416
Date de cessation des paiements : 10/12/2020

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cors'Alu [SARL]
RN 193
Casatorra
20620 Biguglia

Activité : Fabrication vente et pose de menuiseries Alu et PVC
RCS Bastia : B 441 308 012, 2002 B 73
Date de cessation des paiements : 10/05/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 61

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/05/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Hiya Live [SAS]
Maison du Parc Technologique
ZI d'Erbajolo - 20600 Bastia

Activité : Conception, animation et réalisation d'opérations commerciales, publicitaires ou événementielles
RCS Bastia : B 851 917 062, 2019 B 386
Date de cessation des paiements : 10/05/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 62

R.G. FINITION INTERIEURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Sien Anto
App 101, Rue Commandant L'herminier
20137 Porto-Vecchio
913 258 877 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 02 mai 2022, l'associé unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale RG PLACO par R.G. FINITION INTERIEURE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 63

CR AGRI

SAS au capital de 1.000€
Lieu-dit Croce - 20232 Oletta
908 043 961 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 12 mai 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SAS CR AGRI, et nommé comme liquidateur amiable Monsieur Erwan ANGER - Chiosura C13 - 20230 Linguizzetta - avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 64

SCI P&D

SCI au capital de 100 €
Siège social : Casa Poerava
20166 Porticcio
800380776 RCS d'Ajaccio

Le 17/05/2022, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Pierrrot PANTEL, Casa Poerava, 20166 Porticcio et fixé le siège de liquidation au siège social. Par décision de l'AGO du 17/05/2022, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2022. Radiation au RCS d'Ajaccio.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

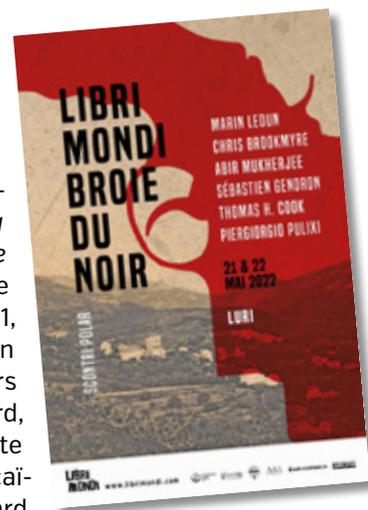
al-informateurcorse@orange.fr

LITTÉRATURE

Libri Mondì broie du noir

Organisatrice, depuis 2017, d'un festival littéraire qui se déroule en septembre à Bastia, l'association Libri Mondì a voulu, en 2021, lui donner une déclinaison plus orientée vers le polar et le roman noir. Ceci en conservant la recette qui avait déjà fait ses preuves : « *Aborder la littérature sans s'encombrer des pesanteurs élitistes qui l'étouffent parfois, et la desservent. La rendre accessible et séduisante pour le plus grand nombre, sans pour autant renoncer à une vraie exigence de qualité littéraire* ». Au même moment, à Luri, dans le Cap Corse, la nouvelle municipalité cherchait justement à renforcer son offre culturelle. C'est ainsi que, le 5 juin 2021, se tenait la toute première édition de Libri Mondì broie du noir, avec trois auteurs invités. Un essai si concluant que, pour cette deuxième édition, les organisateurs ont invité six auteurs sur deux jours. Marin Ledun, avec son dernier roman, *Leur âme au diable* [Série Noire Gallimard, 2020] propose une plongée dans les arcanes de l'industrie du tabac. Sébastien Gendron concocte des fables sociales sombres et déjantées, peuplées de requins préhistoriques, pingouins cocaïnomanes, tueurs à gages discount ou garagistes glauques [*Chez Paradis*, Série Noire Gallimard 2022]. Le Britannique d'origine indienne Abir Mukherjee vient de publier *Avec la permission de Gandhi* [Liana Levi, 2022] troisième volet d'une vaste série policière ayant pour toile de fond Calcutta entre 1919 et l'indépendance de l'Inde en 1947. L'Américain Thomas H. Cook explore souvent les thèmes du secret de famille, de la culpabilité ou de la rédemption, que l'on retrouve dans son dernier livre *Danser dans la poussière* [Seuil, 2017] où il dépeint un état imaginaire en Afrique qui bascule dans la terreur. Chris Brookmyre est écossais et se partage entre polars à l'humour cynique, récits de SF et thrillers victoriens ; son dernier opus, *Coupez!* [Métailié, 2022] embarque le lecteur dans un road trip à travers l'Europe et le monde des productions de série Z, sur les pas d'une septuagénaire déterminée à obtenir justice. L'auteur sarde Piergiorgio Pulixi a déjà publié de nombreux polars, mais n'avait encore jamais été traduit en France jusqu'à la parution, en 2021 chez Gallmeister de *L'île des âmes*, récompensé par le prix Scerbanenco, qui voit deux enquêtrices de la police de Cagliari tenter d'élucider une série de meurtres liés à de vieux rites païens.

Les 21 et 22 mai 2022. Villa Saint-Jacques, Luri. 📞 06 85 25 92 29 & www.librimondi.com



PERFORMANCE THÉÂTRALE

À force de nous serrer dans les bras

« Plus les comédiens seront chassés de la scène, plus ils répéteront. Ils se cachent pour répéter dans les loges, dans les couloirs, dans les placards du théâtre. » Catherine Froment est auteure, performeuse, actrice, metteuse en scène, sans cesse motivée par le désir de se rapprocher « toujours un peu plus de la vie », animée par la conviction que « l'art se doit, plus que jamais, d'être en prises avec le réel ». Cette création part d'un texte écrit à la fin du confinement, au printemps 2020, « né d'une nécessité de poser une parole à partir de notre position toute personnelle sur ce moment que nous étions en train de vivre » mais aussi d'une réflexion sur le thème « *ap-privoiser le crépuscule* » : « Je me suis fixée sur le mot « *crépuscule* » dont l'étymologie signifie aussi bien « incertain, douteux » que « la fin du jour », ou bien « pris plus largement » « la fin de quelque chose ». Comment rendre compte au plateau de cette « incertitude » mêlée à ce sentiment de fin ? » Elle a donc imaginé ce qui se passait à l'intérieur des théâtres fermés pendant ce temps de confinement et ce qui pourrait arriver au moment de leur réouverture, mêlant éléments d'actualité et éléments imaginaires, interrogeant sur la notion de temps et d'attente. Un hommage au théâtre mais aussi à la musique, à leurs coulisses, aux artistes qui font vivre les théâtres autant que ceux-ci les font vivre.

Le 21 mai 2022, 19h. Médiathèque l'Animu, Porto-Vecchio. 📞 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica



MUSIQUE

Cançons Traversières

Constitué d'une chanteuse et de deux chanteurs percussionnistes, l'ensemble de polyphonies occitanes Tant que li Siam [Tant que nous y sommes] interprète un répertoire original de poèmes collectés autour du Ventoux et plus largement en Provence, œuvres d'anonymes ou de poètes reconnus qui ont en commun d'avoir arpenté cette montagne et son pays pour y forger leur écriture, leur langue, leur vision de la vie et du monde. Leur nouveau récital, *Cançons Traversières*, évoque celles et ceux -bandits poètes, femmes rebelles- figures marquantes ou visionnaires, à contre-courant dans leurs époques ou leurs groupes sociaux, qui ont suivi des chemins de traverse, depuis les flancs du Ventoux, en descendant par les rives avignonnaises du Rhône jusqu'au delta camarguais. Des chants qui parlent de lutte mais aussi de fraternité et d'espoir. Le 27, le trio se produit avec Enza Pagliara et Dario Muci, qui ont recueilli des chants du Salento, dans le sud des Pouilles. Le 28, il rencontre le groupe Tavagna avant de se produire seul le 29.

Le 27 mai 2022, 19h, église Santa Maria de Prunelli village ; le 28 mai 2022, 18h 30, Tavagna club de Talasani ; le 29 mai 2022 18h, église Saint Marcel, fort d'Aleria. 📞 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



SPORTING CLUB DE BASTIA

L'ÉQUIPE D'E-SPORT S'INVITE DANS LES QUARTIERS SUD DE LA VILLE



Photos JE

Peut-on vraiment parler de « sport » ? Certains répondront péremptoirement « non » tandis que d'autres, tout aussi catégoriques, jugeront que oui.

Quoi qu'il en soit, l'e-sport est une réalité incontournable, d'un point de vue sociétal comme économique. Le SCB, qui a créé sa section e-sport en 2020, ne s'y est pas trompé et s'emploie à promouvoir cette pratique.

Phénomène mondial, le sport électronique, ou e-sport, a commencé à se développer en France vers le milieu des années 2010. La question de savoir si le jeu en ligne, qui était à l'origine un loisir, constitue ou pas un sport à proprement parler fait toujours débat. Il y a ceux pour qui le sport suppose une activité et une dépense physique intenses. Et ceux qui font valoir que l'e-sport, a fortiori lorsqu'on entend prendre part à des compétitions, requiert une discipline stricte et implique d'exécuter plus de 300 actions par minute. Quoi qu'il en soit, l'e-sport, outre sa dimension sociétale, a acquis en l'espace de quelques années un poids économique incontournable. Le nombre de pratiquants ne cesse pour l'heure d'augmenter ; des amateurs, bien sûr, mais aussi des joueurs désormais devenus des professionnels parfois mieux rémunérés que certains tennismen. En juillet 2019, par exemple, un e-sportif américain de 16 ans, vainqueur des championnats du monde en solo du jeu de survie Fortnite Battle Royale a empoché la somme de trois millions de dollars. Cette même année, à Roland-Garros, les

vainqueurs des finales en simple, homme et femme, avaient pour leur part gagné 2,3 millions d'euros chacun. Retransmises via des chaînes de télé traditionnelles ou des e-TV dédiées, des compétitions de jeux vidéo rassemblent des centaines de millions d'adeptes à travers le monde. Et attirent spectateurs mais aussi sponsors.

En Corse, les dirigeants du Sporting Club de Bastia (SCB) ont bien pris la mesure de ce fait à la fois sociétal et économique, puisqu'en 2020, le club a lancé sa section e-sport. « Il s'agit de structurer le club vers des activités autres que le football » explique Claude Ferrandi, son président. Pour Jean-Philippe Thibaudeau, qui est de son côté en charge du développement de la pratique au sein du SCB, l'enjeu est « de ne pas rater le train en marche, ce qui est aujourd'hui incontournable pour les clubs professionnels ». La section e-sport du SCB, qui est engagée sur des jeux tels que Fifa, Rocket League ou encore Hearthstone, compte une dizaine de joueurs en équipe première, un staff technique composé de préparateurs, une académie de formation et présente un

REPÈRES

Le sport électronique a fait son apparition dans les années 1980, mais il n'a commencé à être vraiment pratiqué que dans les années 1990, avec l'apparition des premiers championnats mondiaux qui ont promu la pratique compétitive du jeu vidéo. En 2019, le marché de l'e-sport connaissait une croissance rapide, avec des revenus mondiaux s'élevant à 957,5 millions de dollars qui provenaient majoritairement du sponsoring et de la publicité. Un an plus tard, avec la pandémie de Covid-19, l'engouement pour le gaming progressait encore. Le secteur de l'industrie du jeu vidéo a d'ailleurs été un des rares à ne pas être notablement affecté par la crise liée à la pandémie. Ainsi durant la semaine du 16 au 22 mars 2020, dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, on enregistrait 2,74 millions de ventes de jeux vidéo en téléchargement, soit une augmentation de 53 % en une semaine, avec un record de croissance en Italie (+ 175 %) où par ailleurs les ventes de consoles de jeu avaient connu une progression de 84 % dans la semaine suivant le début du confinement. La vente de jeux physiques affichait quant à elle, sur la même période, une hausse de 82 % (jusqu'à + 218 % en Grande-Bretagne) avec 1,82 million de ventes. Cet intérêt ne s'est pas démenti depuis. En 2021, les revenus du marché mondial de l'e-sport ont atteint 1,08 milliard de dollars, le sponsoring générant plus de 640 millions de dollars, suivi par les médias et la publicité avec 192 millions de dollars engendrés. À ce rythme, ces revenus devraient atteindre voire dépasser 1,6 milliard en 2024. En France, l'évolution du chiffre d'affaires du secteur de l'e-sport a sensiblement progressé depuis 2016, passant de 22,4 millions de dollars à 50 millions de dollars en 2019. En 2021, on y recensait 915 joueurs d'e-sport de compétition. ■ AN



palmarès qui commence à s'étoffer avec des classements très honorables à l'occasion de grands événements rassemblant les meilleurs joueurs de jeux vidéo de la planète, comme dernièrement à l'occasion de la Gamer Assembly de Poitiers dont les phases finales se sont déroulées le 4 avril 2022, avec une 4^e place à Fifa 21. Depuis l'été passé, l'équipe du Sporting Club de Bastia compte d'ailleurs en son sein Yohan Tardio alias Yorenzo, qui figure dans le top 66 des meilleurs joueurs européens de ce jeu vidéo. S'il évolue dans « la vraie vie » à Barbazan, en Haute-Garonne, ce jeune footballeur et e-sportif est devenu un turchinu dans le monde virtuel pour la saison 2021-2022, après y avoir défendu les couleurs de l'AS-Monaco en 2018 pour l'Orange e-Ligue 1, puis celles du Toulouse FC, toujours pour l'Orange e-Ligue 1.

Le SCB a par ailleurs entrepris de promouvoir son équipe et l'e-sport à l'échelle locale, notamment dans les quartiers sud de Bastia. C'est ainsi que le 23 avril dernier, les e-sportifs du club étaient en démonstration dans les locaux du Centre social François Marchetti, à Paese Novu, avec consoles de jeux et ordinateurs. Le projet est d'y mettre en place une « gaming room » grâce à un investissement de 40 000 euros via une célèbre franchise multimédia récemment installée à Furiani, afin de proposer cette activité aux usagers du centre social et aux jeunes des quartiers sud. Une opération de promotion qui répond à plusieurs objectifs. Les ambitions affichées du SCB en matière de e-sport sont d'organiser la pratique du gaming, non seulement sur la région de Bastia mais

plus largement en Corse, afin de repérer de nouveaux talents ou favoriser leur émergence et pouvoir recruter de jeunes joueurs amateurs disposant d'un potentiel de développement important, et d'en faire des joueurs compétitifs sur la scène nationale ou même internationale. En ligne de mire, une diversification des activités du club, en lui permettant de s'ouvrir sur un marché actuellement prometteur qui offre un potentiel d'évolution important d'un point de vue économique. Les dirigeants du SCB entendent d'ailleurs contribuer à promouvoir la Corse, « ses produits, son tissu économique et sociétal, en profitant à cet effet de l'audience exponentielle du gaming » au plan national et international. Le but est également de favoriser l'insertion, l'échange et le partage, une préoccupation qui rejoint celles de la municipalité bastiaise pour qui le e-sport est un outil intéressant pour favoriser le lien social: « Il faut sortir de l'idée que le jeune joue seul sur son canapé, l'objectif est de montrer que l'on peut favoriser les rencontres » explique Jean-Claude Morisson, Centre social François Marchetti. Au delà de la seule dimension économique les acteurs publics et le Sporting Club de Bastia souhaitent, au travers du développement de cette pratique, travailler également sur la prévention en ce qui concerne les risques liés à l'utilisation du numérique, mais aussi comme pour tout sport, mettre l'accent sur le bien-être que peut procurer le fait de développer et mettre en valeur des aptitudes, en matière de dextérité, de réflexes comme de concentration et de maîtrise. ■ JE

ORIZZONTI DI QUI È D'ALTRÒ:

UN FESTIVAL CULTUREL AU CŒUR DE LA CASTAGNICCIA



Photo Claire Giudici

S'ouvrir au monde et amener le monde à soi: c'est un peu l'objectif du festival culturel Orizonti di qui è d'altrò-Horizons d'ici et d'ailleurs mis en place par la Communauté des communes de Castagniccia-Casinca. Il se tiendra les 27, 28 et 29 mai à Piedicroce et à Carchetu.

Les beaux jours approchent mais ce n'est pas encore l'été. En Castagniccia, bien des volets demeurent clos; la vie qui s'y poursuit est celle d'une authentique ruralité, de traditions et de savoir-faire, de paysages et de monuments qu'on aimerait faire découvrir. Autant qu'on aimerait découvrir ceux des autres. C'est ce vers quoi tend le festival Orizonti di qui è d'altrò-Horizons d'ici et d'ailleurs, organisé par la Communauté de communes de Castagniccia-Casinca

Le pari d'un festival culturel hors saison estivale peut sembler un peu risqué, et pourtant... «*Ce n'est pas une foire ni une fête de plus, même si la manifestation restera festive et si des produits locaux y seront présentés*, explique Stéphane Orsini, cheville ouvrière de la manifestation. *Il y a une cohérence autour de ce festival. Il permet d'une part d'illustrer tous les domaines d'activité d'une Com-com sur lesquels les populations, en général, ont peu d'information mais aussi de faire connaître plus largement, hors de l'habituelle saison touristique, les atouts de notre territoire. La Communauté de communes, ce n'est pas que la collecte des déchets: nos missions s'étendent au développement économique et au tourisme, que nous voulons durable, réparti sur une plus longue période et destiné aux personnes venues de l'extérieur comme aux résidents de l'île qui peuvent avoir plaisir à découvrir ou redécouvrir nos villages.*»

Du 27 au 29 mai, à Piedicroce et Carchetu, la Castagniccia propose tables rondes littéraires en présence d'auteurs, en collaboration avec la Collectivité de Corse et la médiathèque de Folelli; visites guidées; récital de piano d'Emmanuelle Mariini en association avec Arte-Musica; littérature jeunesse; rando-culture, animations patrimoniales conférences et représentation de *Rancigone*, adaptation en corse de *L'Avare* par Unità Teatrale. Durant ces trois jours, c'est également une production de qualité qu'on pourra apprécier sur place.

Il y a tant à dire, voir et connaître dans ces petits villages accrochés aux flancs du San-Petrone. La Castagniccia fut, des siècles durant, la région la plus riche et la plus peuplée de Corse. Bien des pages de l'histoire de l'île y ont leur origine.

Si cette première mouture -sorte de galop d'essai- initie une ouverture de son horizon, les prochaines années devraient permettre de l'élargir encore. Il est prévu d'inviter des territoires de Corse ou de l'extérieur, comme la région de Massa-Carrara avec laquelle quelques contacts sont noués. «*Le festival n'est pas destiné à se dérouler chaque année dans la même commune: nous l'envisageons tournant, se tenant dans les différentes zones de notre territoire qui, avec ses 42 communes, est suffisamment vaste pour cela.*» Un moyen aussi de mettre en exergue certains projets, notamment autour de l'entretien des sentiers et la création d'une boucle qui, depuis le Golu Suttanu, traverserait les anciennes pieve du Casacconi, de Casinca, d'Ampugnani et d'Orezza pour franchir le col d'Arca-Rotta et rejoindre le Mare à Mare. Ces actions pourraient, de plus, s'inscrire dans le Projet Paysage qui implique la mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable et la prise en compte des sites -qu'il s'agisse de protection, gestion ou aménagement- dans les politiques de revitalisation et de développement. Par ailleurs, la Com-com Castagniccia-Casinca, en association avec la Costa-Verde, est un des trois seuls territoires insulaires -avec l'Alta Rocca et le Celavu Prunelli- retenus dans le dispositif Avenir montagnes qui offre un accompagnement en ingénierie et des financements pour établir un plan de développement vers un tourisme mieux équilibré et plus diversifié. Il s'agit donc, à travers ce festival, d'initier une opération transversale permettant de souligner les atouts du lieu, amener les habitants à en reprendre conscience et les visiteurs à les découvrir. D'autant que pourrait s'y associer un projet de Territoire d'art et d'histoire pour préserver et valoriser le patrimoine. Économiquement, cet ensemble de mesures semble correspondre aux attentes des professionnels du tourisme qui souhaitent un allongement de la saison. Si les établissements sont majoritairement implantés en bord de mer, ils sont demandeurs de découverte du patrimoine, de tourisme culturel. Cette synergie pourrait réveiller, dans sa montagne, la belle endormie. ■ Claire GIUDICI

CASTAGNICCIA-CASINCA

PROTECTION DU DELTA DU GOLO, LES EFFETS POSITIFS



Photo Claire Giudici

La zone humide du delta du Golo est protégée sur quelques 265 hectares. La Communauté de communes Castagniccia-Casinca que préside Tony Poli a en charge la gestion de ce site Natura 2000. Au fil des ans et de la co-construction des projets avec la population, l'intérêt de la démarche semble avoir été compris: la dernière collecte de déchets sur les berges s'est révélée modeste et la nature reprend ses droits. La vigilance, pourtant, reste de mise.

Quoiqu'elles ne couvrent qu'environ 6 % de la surface terrestre, 40 % de toutes les espèces végétales et animales dépendent des zones humides. Quant à nous, humains, nous en dépendons aussi: elles sont primordiales dans la lutte contre les changements climatiques. Durant les périodes pluvieuses, absorbant et stockant l'eau, elles contribuent à réduire les inondations car leur végétation piège les sédiments et freine la vitesse des courants. Après les pluies, elles libèrent l'eau accumulée qui vient recharger les nappes phréatiques.

Classée Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique [Znieff], la zone humide du delta du Golo a été en partie acquise par le Conservatoire du littoral qui s'y est implanté à partir de 1982. Elle est incluse dans le réseau européen Natura 2000 terre et bordée par le Natura 2000 en mer qui préserve le grand herbier de posidonies. Le Docob, document d'objectifs qui en constitue le plan de gestion, date de 2004. Dès 2011, la Communauté de communes de Casinca [qui n'avait pas encore fusionné avec celle de Castagniccia] en devenait structure porteuse; à partir de 2015, elle prenait aussi en charge l'animation. Depuis 2017, date de la création de l'arrêté préfectoral de protection de biotope, l'accès aux véhicules à moteur est interdit.

Le 30 avril dernier, la Com-Com Castagniccia-Casinca organisait une journée nettoyage et découverte de l'environnement en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse [CENC]. «*Nous avons collecté au total une dizaine de kilos de déchets*, explique Martin Viollat, en charge du site Natura 2000 et des dossiers relatifs à l'environnement au sein la Com-Com. *Nous avons trouvé des bouteilles de bière en verre, des cannettes, des bouteilles en plastique, pas mal de mégots de cigarettes, des bâtons de coton-tiges, des biomédias. Il subsistait quelques gros déchets [un vieux pneu, un vieux tuyau, des morceaux de ferraille...] puis des débris de plastiques dépo-*

sés par le fleuve ou la mer.» L'intervention n'a pas porté sur le lit de la rivière, mais en 2020, avec le Canoë Kayak Club du Golo, une opération de dépollution en avait déjà retiré un volume considérable de débris [machines à laver, déchets du bâtiment, carcasses diverses, vélos, pneus, etc.]. Accumulée au fil des ans, cette pollution-là sera sans doute plus longue à extraire et c'est toute la zone amont du fleuve, hors des limites de Castagniccia-Casinca, qui requiert une attention. «*Pour notre part, fait remarquer Martin Viollat, nous déplorons encore quelques incivilités. Il existe quelques terrains privés qui donnent accès aux berges. Avec les propriétaires, eux-mêmes souvent gênés qu'on traverse leurs terres, nous sommes en train de travailler à des solutions.*»

Cette année, pas de grande crue ni de grosse tempête. C'est en partie ce qui pourrait expliquer que la collecte des déchets ait été moins volumineuse. Mais pas seulement. Les clôtures et barrières posées sont respectées, on ne vient plus en 4x4 sur les plages et les dunes si sensibles à l'érosion. Durant la saison estivale, dans la partie dépendant de Venzolasca, une collecte quotidienne des déchets est organisée sur la plage. Autant d'opérations qui semblent avoir impulsé une dynamique positive. L'évolution favorable encourage à la poursuite des dispositifs. Les randonnées de découverte de l'environnement proposées par Arnaud Leuret, ornithologue du CENC, ont permis d'observer différentes espèces: foulques, guépiers d'Europe, chevaliers guignettes, aigrettes garzettes, milans et goélands d'Audouin mais aussi différentes variétés d'hirondelles, des grèbes huppés, etc. Dans les eaux, des cistudes, mais aussi, malheureusement, des tortues de Floride jetées au ruisseau. Parmi les projets à venir, dans le cadre d'animations visant à faire apprécier le site pour le protéger mieux encore, l'installation d'un observatoire pour contempler, sans la gêner, la faune sauvage. ■ Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

LE VAUDEVILLE,

LE PARACHUTE ET

LES CARNETS DE NOTES

par Béatrice HOUCARD



Sans faire offense au Président de la République, on peut dire que cette histoire de changement de Premier ministre, jusqu'à la nomination d'Élisabeth Borne le 16 mai, a parfois atteint des sommets de ridicule. Juste après sa réélection du 24 avril, Emmanuel Macron avait raison de prendre son temps: rien ne l'obligeait à changer dans l'urgence son Premier ministre tant que son premier quinquennat n'était pas officiellement terminé. Il pouvait même garder Jean Castex jusqu'aux élections législatives, à condition d'expliquer pourquoi.

Mais après la cérémonie d'investiture à l'Élysée, le 7 mai, il fallait en finir avec ce feuilleton. Et surtout éviter d'aller dire à Berlin, après une rencontre avec le chancelier Olaf Scholz, et alors qu'un journaliste demandait à Emmanuel Macron s'il connaissait le nom de son futur Premier ministre: «*Oui, mais ce n'est pas ici que je vais vous le dire, ni maintenant, bien entendu.*» Le tout prononcé avec le ton et le petit sourire en coin de l'enfant qui répond: «*Nananère!*»

Le temps mis par Emmanuel Macron à nommer la personne annoncée comme favorite depuis plusieurs semaines risque d'être démobilisateur, tant il semble montrer que nommer un Premier ministre, alors que l'actuel avait fait ses valises et multiplié les pots de départ, n'était pas si important que cela. Avec des élections législatives dans moins d'un mois, ce n'était pas très malin.

Enfin, trois semaines d'attente d'un nouveau premier ministre, cela veut dire un gouvernement sortant qui expédiait les affaires courantes et ne décidait plus rien d'important. On avait cru déceler dans le scrutin des 10 et 24 avril un certain nombre d'inquiétudes, de fractures, de blessures, sur fond de problèmes économiques, de Covid qui tue encore près de cent personnes par jour et de guerre en Ukraine. Et voilà que le théâtre politique avait repris ses droits dans ce qu'on déteste le plus, son côté vaudevillesque, avec les apparitions de Marisol Touraine, d'Audrey Azoulay et de Catherine Vautrin, soutenue par Nicolas Sarkozy, avant qu'Élisabeth Borne n'entre finalement par la grande porte.

L'effet vaudevillesque a peut-être été effacé par la nomination d'une femme à poigne à Matignon, trente-et-un ans après

Edith Cresson, à laquelle ses petits camarades socialistes, Pierre Bérégovoy en tête, avaient savamment savonné la planche, comme on dit. Espérons pour Élisabeth Borne que l'histoire ne se répètera pas...

GARE À L'ATTERRISSAGE

Comme toujours en période électorale, le parachute n'a pas bonne réputation et ceux qui ont tenté une descente l'apprennent à leurs dépens. On peut citer (entre autres) Eric Zemmour dans le Var, Manuel Bompard qui tentera de succéder à Jean-Luc Mélenchon dans les Bouches-du-Rhône ou Jean-Michel Blanquer dans le Loiret.

En réalité, un député est élu dans une circonscription mais il n'est pas l'élu de la circonscription: il est député de la République, député de toute la France. Il n'est pas obligé d'avoir un domicile, de voter ou de payer des impôts dans la circonscription qu'il a choisie. Un Français peut être élu parlementaire partout où les électeurs veulent bien de lui. Un habitant de Dunkerque peut être élu à Gap et un habitant de Biarritz devenir député de Moselle, pour peu qu'il recueille une majorité de suffrages. Il y a même eu une époque où le tourisme électoral allait bon train sans choquer personne: Jacques Chirac était en même temps maire de Paris et député de la Corrèze et Michel Debré fut maire d'Amboise, en Indre-et-Loire, et député de La Réunion. Inimaginable aujourd'hui.

On a changé d'époque et ce qui est juridiquement possible n'est plus défendable sur le plan politique. Est-ce bien respecter les électeurs que de se présenter à leurs suffrages en mettant les pieds sur le terrain cinq semaines avant le jour du scrutin? Arrivé au dernier moment dans une circonscription qui peut compter plusieurs dizaines de communes qu'il va devoir visiter ou plus exactement découvrir, le candidat parachuté, même s'il a du talent, ne donne pas une très bonne image de la politique, déjà tellement malmenée.

Le parachutage amène de surcroît les intéressés à dire de consternantes banalités. Exemple avec le ministre de l'Éducation, candidat dans la quatrième circonscription du Loiret, celle de Montargis. Interrogé sur BFMTV sur le thème «*pourquoi le Loiret?*», Jean-Michel Blanquer aurait pu couper court



Illustrations d'opès photos DR.

à la critique en disant [c'est écrit sur le site internet de l'Assemblée Nationale] que «*les députés sont investis d'un mandat national*» et que, «*bien qu'élus dans une circonscription, chacun représente la Nation tout entière*». Mais non, il a voulu répondre et s'est enfermé dans des banalités : «*Le Loiret a des atouts extraordinaires, tellement typiques de cette région Centre, significative de la France avec des qualités historiques, géographiques, une très grande richesse de son histoire qui remonte au Paléolithique. La manière dont ça se traduit dans le Loiret est absolument séduisante.*» Il aurait pu dire cela de n'importe quelle circonscription du pays. Puis il a parlé des «*défis*» locaux, parmi lesquels les déserts médicaux, la formation, l'emploi, tout en se félicitant qu'il y ait «*trois autoroutes et le train*» pour aller à Montargis. Et donc pour en revenir.

S'il avait dit qu'il était friand depuis toujours des fameuses Praslines Mazet, spécialité du cru, il aurait gagné des centaines de voix d'un coup. Il aurait pu aussi vanter, sans faire trop de publicité au communisme, le rôle de Montargis dans la formation des élites chinoises au début du xx^e siècle [Deng Xiaoping y a fait de la danse et du vélo dans les années 1920] ou rappeler que l'un de ses illustres prédécesseurs au ministère de l'Éducation, Jean Zay, ministre du Front populaire, fut élu dans le Loiret.

Mais Jean-Michel Blanquer, qui aurait voulu être candidat dans les Yvelines, n'avait pas eu le temps de consulter Wikipédia. Au lieu de cela, il confie qu'il achètera une maison à Montargis, après l'élection, et ne manque pas de faire cette mise en garde : «*Si la circonscription tombe aux mains du Rassemblement national [Marine Le Pen y a réalisé 52 % au second tour], elle sera marginalisée*». Une analyse politique qui lui vaudrait un zéro pointé si l'élection était un examen. On verra la note que lui donneront les électeurs les 12 et 19 juin.

Précisons qu'il arrive quand même que des parachutages se terminent en histoires d'amour : qui aurait reproché à Philippe Séguin d'avoir atterri à Épinal, où on le pleure encore ? Qui oserait dire que François Hollande n'est pas corrézien ou que Martine Aubry est illégitime à Lille ? Mais attention : les histoires d'amour politiques peuvent aussi finir mal : après

avoir été adulé à Blois, Jack Lang a fini par y être battu, se parachutant alors dans le Pas-de-Calais où, à l'entendre, il ne s'était jamais senti aussi bien de toute sa vie, pour finalement échouer dans les Vosges, son département de naissance, où pourtant il fut battu. Lui aussi avait été ministre de l'Éducation.

« EN TOUTE QUIÉTUDE »

C'est *Le Canard Enchaîné* qui a repéré cet article, quelque part sur le site internet de CNews. À la rubrique Tourisme, on pouvait lire ceci : «*Voici trois villes désertes qu'il est possible de visiter en France.*» Parmi les trois, le nom d'Oradour-sur-Glane, ville-martyre où la division SS Das Reich a massacré 643 habitants le 10 juin 1944. Explication dans le texte publié par CNews : «*Loin de l'affluence des grandes villes surpeuplées et de leurs monuments prisés synonymes de longues files d'attente, il existe en France des villes et villages fantômes qu'il est possible de visiter en toute quiétude.*» Pas d'allusion aux événements de 1944 ? Si : «*On décida de conserver le village dans l'état où il se trouvait afin d'en préserver l'intensité dramatique [...] Mais les matériaux des bâtiments et des chaussées ont été stabilisés avec des résines, les couleurs ont été ravivées et fixées.*»

De deux choses l'une : ou bien le stagiaire de service avait à peine entendu parler d'Oradour au moment de rédiger son article ; ou il a pensé que ce n'était pas si grave et que, soixante-dix-huit ans, on pouvait arpenter les rues «*en toute quiétude*». Il était bien écrit «*quiétude*».

Poursuivant quelques recherches sur internet, j'ai découvert qu'on pouvait noter le village d'Oradour-sur-Glane sur TripAdvisor, comme on donne son avis sur les châteaux de la Loire ou l'Hôtel de la plage. Ainsi peut-on lire, au milieu d'une majorité [ouf] de commentaires respectueux et bouleversés : «*Très beau village à faire absolument. Petit bémol sur le musée, l'entrée est assez cher pour pas grand-chose à l'intérieur : beaucoup de lecture surtout et des salles petites. Point positif : des points d'eau et des toilettes sont disponibles au cours de la visite. Compter 3h de visite.*» Ou bien : «*Expérience très décevante. Les chiens ne sont pas autorisés.*» Les mots me manquent pour trouver une chute. ■



La reine des
Vérandas

06 77 31 38 06

www.akenacorse.fr